

Prilly, le 23 juin 2025

**Interpellation : Initiative cantonale «baisse d'impôts pour tous» -
Augmentation des charges communales**

Déposée en avril 2023, l'initiative cantonale «Baisse d'impôts pour tous - Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne» demandait au Grand Conseil d'accepter une baisse de l'impôt cantonal sur le revenu et sur la fortune de 12 %. Cette initiative ayant été rejetée par le Grand Conseil lors de sa séance du 4 décembre 2024, par 91 voix contre, 31 acceptations et 14 abstentions, elle devra prochainement être soumise aux citoyennes et citoyens du canton de Vaud, conformément à l'article 129 alinéa 3 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

D'après le comité d'initiative, les communes seront épargnées en cas d'acceptation de celle-ci puisqu'elle ne concerne que l'impôt cantonal, et non l'impôt communal.

Or, dans le cadre de l'examen de cette initiative par la commission des finances du Grand Conseil, puis des discussions au sein du Grand Conseil, il a été relevé qu'une diminution des revenus fiscaux du canton, de l'ordre d'environ 450 millions selon le comité d'initiative et d'entre 530 et 550 millions selon la Conseillère d'État alors en charge des finances, Madame Valérie Dittli, aurait un impact sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes, qui devrait être renégociée en défaveur des communes. Mme la Conseillère d'État a par ailleurs indiqué dans le cadre de sa prise de parole devant le Grand Conseil qu'en cas d'acceptation de l'initiative, une réduction des prestations destinées à la population sera nécessaire.

Il découle de ce qui précède que les communes vaudoises seront, selon toute vraisemblance, impactées par une acceptation de cette initiative par la population. Les enjeux semblent d'autant plus importants pour notre commune au regard d'une situation financière probablement tendue ces prochaines années. En effet, une délégation de charges supplémentaires provenant du Canton semble particulièrement peu opportune alors que notre commune réalise actuellement d'importants investissements.

S'il appartient évidemment à la population de se prononcer de manière souveraine, il apparaît néanmoins important que les collectivités publiques

veillent à sa complète information sur les conséquences de l'acceptation de l'initiative.

C'est pourquoi nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité prévoit-elle de se déterminer sur l'initiative « Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » ?
2. Si oui, par quel biais ? Si non, pourquoi ?
3. La Municipalité compte-t-elle entreprendre des démarches en vue d'atténuer les possibles conséquences financières pour la commune d'une acceptation de l'initiative ?

Nous remercions la Municipalité de ses réponses et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations.

Ariane Zwahlen et consorts

